

**SYNDICAT MIXTE DU GRAND LEGUE**  
**Comité syndical du 22 mars 2021**

**DELIBERATION 2021-I-001**

Envoyé en préfecture le 25/03/2021

Reçu en préfecture le 02/04/2021

Affiché le

ID : 022-200041648-20210322-2021\_I\_001-DE

**DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021**

Date de la convocation : 15 mars 2021

Nombre de voix des membres en exercice : 8 voix

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-deux mars, les membres du Comité syndical du Grand Légué, dûment convoqués, se sont réunis à l'Hôtel du Département (Saint-Brieuc).

Étaient présents :

*Pour le Département des Côtes d'Armor* : M. Gérard BLEGEAN, M. Romain BOUTRON, Mme Nadège LANGLAIS,, M. Christian PROVOST.

*Pour Saint-Brieuc Armor Agglomération* : M. Hervé GUIHARD, M. Ronan KERDRAON, M. Thierry SIMELIERE

*Pour le Conseil Régional de Bretagne* : Mme Gaëlle NIQUE.

Absents excusés : M. Thierry BURLOT, M. Jean-Yves DE CHAISEMARTIN , M. Hervé GUELOU, M. Philippe HERCOUËT.

M. VRIGNON, adjoint à la paierie départementale, assistait à la séance.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L2312-1 et suivants ;

Vu le rapport n°2021-I-001 présenté par M. Le Président du Syndicat mixte du Grand Légué ;

Sous la Présidence de M. Romain BOUTRON, Président du Syndicat mixte, le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide :

**- De prendre acte du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2021 intervenu en séance sur la base du rapport sur les orientations budgétaires, ci annexé.**

*ADOPTÉE A L'UNANIMITE*

Le Président  
M. Romain BOUTRON



**SYNDICAT MIXTE DU GRAND LEGUE  
Comité syndical du 22 mars 2021**

Envoyé en préfecture le 25/03/2021  
Reçu en préfecture le 02/04/2021  
Affiché le  
ID : 022-200041648-20210322-2021\_I\_001-DE

Rapport n° 2021-I-001

**DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE**

Mesdames, Messieurs,

L'article L3312-1 du Code Général des collectivités récemment modifié par la loi Modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) ainsi que par la loi relative à la Nouvelle Organisation territoriale de la République (NOTRe) est venu enrichir le contenu du rapport d'orientations budgétaires.

Il prévoit en effet que : « Dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, le Président [...] présente au Conseil [...] un rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il fait l'objet d'une transmission au représentant de l'État dans le département, d'une publication et d'un débat au conseil [...] dont il est pris acte par une délibération spécifique. »

**Je ne puis que vous demander de me donner acte de ce rapport, le débat ne donnant pas lieu à un vote.**

Le Président

M. Romain BOETRON



Le syndicat mixte du Grand Légué organise cette année, son budgetaire. Après une année 2020 qui a vu la poursuite des études AVP et PRO pour la création du 4<sup>ème</sup> quai de commerce, la préparation du dossier d'autorisation environnemental, l'année 2021 permettra la réorientation du projet de modernisation du Légué. Je vous propose de vous rappeler les grandes réorientations de l'opération du projet de modernisation du port du Légué avant d'aborder les perspectives budgétaires qui en découleront.

## A – LES REORIENTATIONS DU PROJET DE MODERNISATION DU LÉGUÉ

### I – LES ACTIVITÉS

#### Les activités portuaires

Le port s'articule autour des trois activités : commerce, plaisance et réparation navale qui sont concédées à la Chambre de commerce et d'industrie des Côtes d'Armor.

L'année 2020 devait connaître une modification des délégations de service public, cela n'a pas pu être fait du fait de la COVID 19.

En effet, la DSP plaisance prévoit une clause de revoyure pour permettre de réajuster les conditions de la délégation en fonction de l'évolution réelle des conditions d'exécution, notamment décalage dans le temps des travaux du 4<sup>ème</sup> quai et du déplacement de l'activité commerce du Bassin le Gualès de Mezaubran vers l'avant port, libérant des places supplémentaires pour la plaisance.

Compte tenu que les activités de commerce et de réparation navale sont également intégrées dans le contrat d'une grande DSP départementale, une convention de coopération et un avenant n°1 au contrat de DSP ont été signés en 2019 entre le Département des Côtes d'Armor, la Chambre de Commerce et d'industrie, délégataire de la Grande DSP et par le Syndicat mixte et la Région Bretagne en tant qu'autorités portuaires du port du Légué. Par ailleurs, la Région étant autorité délégante pour la partie commerce, et conformément à l'article 6.3 de l'avenant n°1, « tout avenant sera signé par toutes les parties prenantes au contrat » aussi le Syndicat mixte du Grand Légué et la Région Bretagne doivent également signer ces deux avenants.

#### Les manifestations sur le port

L'année 2020, malgré le contexte de crise sanitaire, a permis d'accueillir plusieurs évènements sur le port :

**14 mars** : Baptême chalutier par l'Armement Cabaret

**Mardis et mercredis du mois de juin** : Cours de danse de swing par la Cie des Pieds Mobiles

**6 juin** : Trail La Vaillante course à pied

**Mi-juin à mi-septembre** : Installation panneaux d'expositions du Festival Bulles à Croquer

**18 juillet** : Concert organisé par la Mairie de Plérin sur le Quai de Nemours

**2 août** : Déambulation culturelle type spectacle musical par la Mairie de Plérin

**20 août** : Concert organisé par la Mairie de Plérin sur le Quai de Nemours

**13 septembre** : Pucés nautiques par le Yacht Club Pays de St-Brieuc ANL

**19 octobre** : Tournage film « Chevrotine » de Lætitia Masson – UGC Fiction

**15 décembre au 4 janvier** : Trêve hivernale et illuminations des 21 hauturiers costarmoricaains

La Cantine éphémère ne s'est pas installée pendant la saison estivale à cause de la crise sanitaire.

## II – LA RÉORIENTATION DES ÉTUDES POUR LA MODERNISATION DU PORT DU LÉGUÉ

Envoyé en préfecture le 25/03/2021  
Reçu en préfecture le 02/04/2021  
Affiché le  
ID : 022-200041648-20210322-2021\_I\_001-DE

### POINT SUR LE PROJET DE MODERNISATION DU LÉGUÉ

Le résultat du scrutin municipal de mars 2020 et de juin 2020 conduit à une modification de la composition des membres élus du SMGL.

Les mois passés ont été consacrés à une présentation du projet aux nouveaux élus, afin qu'ils puissent se l'approprier, et ceci dans l'ensemble de ses composantes, à savoir :

- Création d'un terre-plein et d'un quai ;
- Libération d'emprises (hangars et aire de stockage) permettant de donner naissance à un projet urbain de qualité sur Mézaubran (réparation navale, commerces liés au nautisme et à la plaisance). Ce site stratégique central sur le port pourra ainsi accueillir des grands bateaux de plaisance voire des navettes de passagers à la place des bateaux de commerce qui basculeraient à l'avant-port ;
- Création de traversées piétonnes sécurisées (parc Rohannech) et de continuités piétons – cycles sur le port côté Saint-Brieuc et Plérin ;
- Animation touristique et culturelle sur le port en lien avec les villes de Plérin et de Saint-Brieuc ;
- Renforcement en sable de la plage du Valais en utilisant le banc de sable ;
- Valorisation des sables de dragage par remplissage des casiers du 4<sup>ème</sup> quai puis avec de nouvelles filières de TP (enfouissement de réseaux, merlons paysagers) ;
- Récupération de prés salés sur la réserve naturelle (en proximité de la Briqueterie notamment) à la place de zones de dépôts de gravats.

Dans cet objectif, plusieurs rendez-vous ont été programmés :

- 22/09/2020 : Mme SERINET a présenté, sur site, le projet global aux directeurs de différents services des Communes, de l'Agglomération, de la Région et du Département ;
- 05/10/2020 : Mme SERINET a présenté, sur site, le projet global aux nouveaux élus de la ville de Saint Brieuc ;
- 30/11/2020 : Mme SERINET a présenté le projet en bureau municipal de Saint-Brieuc ;
- En janvier 2021, Mme SERINET a rencontré quelques membres du Comité syndical pour bien tenir compte des nouvelles orientations politiques.

Les prochains mois seront consacrés à des réflexions sur l'optimisation foncière des sites de l'avant port et de Mézaubran. Ces optimisations foncières permettront de travailler en parallèle sur le projet urbain au droit de Mézaubran (site de la presqu'île près du hangar de pêche).

Il vous est proposé de décaler de deux ans la programmation financière relative au projet de modernisation du Légué. Cela permettra entre temps de faire avancer le site de Mézaubran, de traiter des sables de dragages et de réorienter les études du projet.

### POINT SUR la RÉORIENTATION DES ÉTUDES ET L'OPTIMISATION FONCIÈRE DU PORT

Il sera étudié la possibilité d'optimiser les terre-pleins de l'avant port. Certains hangars et terre-pleins pourraient alors muter de Mézaubran à l'avant-port libérant ainsi des emprises. Cela ne pourra se faire que si les sables de dragages ne sont pas stockés à terre en vue d'une revalorisation. Des espaces pourraient ainsi être libérés, reste à savoir sur quelles surfaces exactement. Cela ne résoudrait pas la mixité de fonction sur l'espace de Mézaubran qui continuerait à fonctionner avec un quai de commerce, un espace de réparation navale et de la plaisance. Ces espaces pourraient cependant être redistribués différemment. Cette étude d'urbanisme pourrait être lancée après quelques réunions de programmation des usages entre Khun, la CCI, les pêcheurs et le SMGL (Département, SBAA et région) pour réaliser un projet concerté sur Mézaubran. Ce projet pourrait

être mené par le SMGL en concertation avec les différents acteurs d'alors une réflexion en particulier avec les communes, l'Agglomération afin d'établir la programmation de ce projet urbain. Par ailleurs, d'étudiants du Diplôme universitaire « espaces communs » travaillent en workshop sur cet espace le temps d'un week-end au mois de juin. Cette expérimentation pourra se poursuivre par une étude urbaine plus approfondie sur le site en fonction du programme défini. Il est prévu ensuite de réaliser une projection 3 D d'un projet pour que les élus puissent se projeter plus facilement sur le site.

L'étude socio-économique du projet de modernisation du Légué pourrait être réactualisée en tenant compte de l'approche globale de la dynamique du Légué ainsi que des incidences environnementales.

#### ACTUALISATION DE L'ETUDE SOCIO-ECONOMIQUE

L'étude d'évaluation socio-économique du projet a été réalisée en 2018, et, depuis cette date, de nombreux paramètres et indicateurs ont évolué. L'année 2020 a, sur ce plan, été particulièrement riche.

C'est pourquoi il est demandé à Eurotrans de transmettre au SMGL un devis et un planning de réalisation d'une actualisation de l'étude socio-économique qui intégrera les dernières données concernant notamment :

1. Les évolutions de l'activité du port du Légué, pour les principaux trafics concernés, avec prise en compte de l'impact de la crise sanitaire et de la liquidation de l'opérateur de manutention de Saint-Malo ;
2. L'évolution du projet plaisance sur les espaces portuaires libérés ;
3. La programmation urbaine relative au devenir de Mézaubran.

Cette actualisation permettra de disposer de données socio-économiques à jour en termes de valeur ajoutée générée par le port et d'une projection de l'impact du projet en termes d'emplois nouveaux et d'économies de charges pour les différents acteurs concernés.

#### BILAN ENVIRONNEMENTAL DU PROJET DE MODERNISATION DU LÉGUÉ

Sur le plan environnemental, les avantages pouvant être monétarisés, tels que les émissions de gaz à effet de serre évitées grâce au projet, seront pris en compte. Les autres avantages seront pris en compte dans le cadre de l'étude d'impact.

Un bilan environnemental du projet (phase travaux + phase exploitation) sera établi par SCE et ACE ; il viendra compléter l'étude socio-économique.

Ce bilan devra notamment comporter des éléments plus précis concernant le trafic de poids-lourds propre aux activités portuaires :

- Trafic entre avant-port et quai de Mézaubran ;
- Trafic entre avant-port / port et la RN12 ;
- Insertion urbaine sur le Boulevard de la Mer.

Ils seront complétés par une approche « bilan carbone » des phases travaux et exploitation ; de même, la quantification des matériaux mis en jeu par le projet sera effectuée.

Ces différents éléments complèteront l'étude d'impact du dossier de demande d'autorisation environnementale.

Il est en effet important de mesurer que la réalisation du projet permettra de réduire de 610 tonnes de CO2 par an l'impact environnemental en réduisant ainsi de 3500 le nombre de camions sur les

routes. Tout détournement de bateaux vers Saint Malo ou Brest par les trajets maritimes et routiers dans la mesure où l'hinterland desservi est en moyenne de 70 km.

Par ailleurs, il sera demandé une confirmation aux bureaux d'études sur le fait que le projet ne viendra pas impacter les falaises alentours. En effet, des effondrements récents font craindre que ce projet ne vienne impacter encore plus les falaises

#### POINT SUR LES SABLES DE DRAGAGE

Les sables de dragage sont stockés sur quai. Ils devraient permettre de créer un stock pour remplir les casiers du 4<sup>ème</sup> quai. Le décalage de ce projet pose le problème du stockage. La valorisation n'est pas encore à l'œuvre. Il avait été prévu 2 ans de négociation avec les collectivités pour mettre en œuvre cette valorisation et identifier les filières de valorisation. Entre 2021 et 2023, le sable devait être utilisé pour remplir les casiers du 4<sup>ème</sup> quai.

Lors du vote du budget primitif de l'année 2020, une subvention du Syndicat mixte d'un montant de 450.000€ d'aides au dragage de sables a été votée pour le compte de la CCI. Des coûts supplémentaires ont été constatés pour un montant de 109.200€ sur l'année 2020; la CCI demande un supplément de subvention de ce montant en 2021 pour l'avant-port.

Parallèlement, une subvention à hauteur de 160.000€ est prévue pour des travaux de dragage en amont du port de plaisance en prévision d'un désengraissement car les bateaux risquent de s'échouer au niveau de Mézaubran du fait d'un banc de sable qui s'est formé avec les alluvions de la rivière du Gouëdic suite aux fortes précipitations de cet hiver (eaux de Saint Briec et Ploufragan).

Enfin, une étude hydro-sédimentaire sous maîtrise d'ouvrage de la région pourrait être lancée avec une participation financière du SMGL. Cela permettrait notamment d'identifier les raisons de la formation du banc de sable devant la plage du Valais. Cela permettrait aussi d'identifier quelle zone pourrait recevoir les sables de dragages. En effet, la zone derrière la digue n'est peut-être plus la plus appropriée, il serait utile de déterminer une zone non loin du port mais hors des zones Natura 2000 et de la réserve naturelle. Le stockage à terre ne sera plus possible à compter de la mi 2021, en raison du décalage du projet de modernisation du Légué, et il est important de pouvoir trouver une solution rapidement pour conserver la côte nécessaire à la venue des bateaux de commerce.

Il sera aussi étudié par la Région la possibilité ou non d'un curage plus important pour améliorer la desserte du port. En effet, un gain de la cote de 5,20 à 4,70 permettrait un gain d'environ 10 jours d'accessibilité mais 50 cm correspondent environ à 50 000m<sup>3</sup> de sable supplémentaire à stocker ou à rejeter au large et cela impliquerait alors un coût important, voire une impossibilité technique du fait du volume conséquent.

La plage du Valais fera l'objet de toutes les attentions et il sera proposé de récupérer le sable sur la langue de sable pour le disposer sur la plage selon le même process que celui qui avait été retenu dans le cadre de la mesure d'accompagnement du projet de modernisation du Légué. Cette mesure avait été accueillie favorablement par la DDTM et les associations locales et environnementales (CRAC de Cesson et Association de la plage du Valais).

#### ENTRETIEN DU CHEMIN DES OISEAUX

Ce chemin est entretenu depuis 2020 tous les ans par le SMGL (tonte des pelouses et débroussaillage). Aujourd'hui, il est proposé de remettre à jour les panneaux de signalisation sur le chemin (découverte des oiseaux), de nettoyer les bancs existants et d'en mettre deux supplémentaires en place en proximité de la zone de pique-nique donnant sur la plage du Valais.

## POINT SUR LA MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL DU DEPARTEMENT

Envoyé en préfecture le 25/03/2021

Reçu en préfecture le 02/04/2021

Affiché le

ID : 022-200041648-20210322-2021\_001-DE

La compensation financière versée pour les agents mis à disposition du département dans le cadre de la conduite d'opération du 4<sup>ème</sup> quai n'est pas prévue sur l'année 2021 - (40K€). Cette aide n'est plus nécessaire sur le plan technique car le dossier d'autorisation environnemental est finalisé.

### Calendrier prévisionnel :

#### • 2021 :

- Élaboration du programme du projet urbain Mézaubran et début des études d'urbanisme.
- lancement de l'étude hydro-sédimentaire
- Poursuite des réflexions concernant la valorisation des sables de l'avant-port.
- Mise à jour de l'étude socio-économique et du bilan environnemental du projet

#### • 2022 :

- poursuite des études urbaines sur le site de Mézaubran et animation du lieu
- travail sur la nouvelle DSP réparation navale, plaisance et commerce
- début de la programmation sur le site de l'île aux Lapins et déménagement du centre technique départemental

#### • 2023

- lancement de la mise en concurrence sur la DSP
- début des travaux sur le site de Mézaubran
- lancement des études urbaines et de dépollution sur le site de l'île aux lapins

## B – LES PERSPECTIVES BUDGÉTAIRES

### I - Les principes budgétaires du Syndicat mixte

Le Syndicat mixte du Grand Légué a adopté les règles de répartition budgétaire suivantes :

1. Pour la section de fonctionnement, le syndicat mixte s'appuie principalement sur les participations du Département à hauteur de 40%, de la Région à hauteur de 35 % et de Saint-Brieuc Agglomération à hauteur de 25 %.
2. Pour la section d'investissement, les statuts prévoient que le syndicat mixte peut porter les projets qualifiés de transversaux. Les statuts retiennent la construction du projet de modernisation du Légué selon une clef de financement identique à celle de la section de fonctionnement.
3. Pour le reste, il revient à notre comité syndical, si nécessaire, de définir les opérations qui auront la qualité d'opérations transversales en conformité avec la définition qui en est donnée dans l'article 11.2 des statuts : « un investissement est considéré comme transversal si l'opération concourt de manière manifeste et nécessaire à l'atteinte des objectifs initiaux poursuivis par le syndicat au titre du plan de référence. » Pour chaque opération ainsi qualifiée, le comité syndical décide librement d'une clef de répartition financière, projet par projet.

## **II - La section de fonctionnement**

En 2020, en terme de fonctionnement, les dépenses ont été moins importantes que prévu notamment en raison du report de la réunion de concertation publique et des frais de communication liés. Par ailleurs, les dépenses liées à l'assurance qui couvre les travaux n'ont au final pas été engagées. La cotisation à la caisse de retraite a été plus faible que prévue.

Les recettes sont conformes aux prévisions.

Pour 2021, les contributions des membres se feront sur la base des répartitions prévues aux statuts.

De nouvelles dépenses/recettes de fonctionnement devront être inscrites compte tenu des évolutions statutaires :

### **a) Dépenses**

Dans le cadre du transfert de compétence de la réparation navale, des subventions de fonctionnement pour l'équilibre de la réparation navale seront à nouveau inscrites.

Pour rappel, le contrat de délégation de service public attribuée à la CCI par le Département en 2014 prévoit contractuellement qu'une subvention annuelle moyenne de 166 k€ (168 970€ pour 2021) soit versée en section de fonctionnement. Initialement portée par le Département, cette dépense incombe à présent au Syndicat mixte. Toutefois, la Région ayant bénéficié, lors du transfert initial de la part du Département d'une compensation pour la réparation navale, la somme de 102 260€ sera aussi inscrite en recettes. Il reste en effet à la charge du SM environ 60 000€ à destination de la réparation navale.

Les dépenses de personnel représentent un agent à temps partiel (une directrice) et un agent à temps plein (gestionnaire administrative). Ces dépenses sont inscrites au chapitre des charges à caractère général. La compensation financière versée pour les agents mis à disposition du Syndicat Mixte par le département dans le cadre de la conduite d'opération du 4<sup>ème</sup> quai n'est pas prévue sur l'année 2021 -(40K€). Cette aide n'est plus nécessaire sur le plan technique car le dossier d'autorisation environnemental est finalisé.

### **b) Recettes**

En termes de recettes, la section de fonctionnement est composée du reste à réaliser de l'exercice précédent (excédent de fonctionnement reporté), soit environ 45 000€.

A cela s'ajoute la redevance versée par le délégataire à hauteur de 1000€ environ.

Le reversement de la Région pour la subvention d'équilibre à la réparation navale sera également inscrite en section de fonctionnement à hauteur de 102 260€.

La section de fonctionnement s'équilibre, déduction faite de ces recettes, des contributions des membres selon la répartition statutaire.

**Il est donc proposé de solliciter le Département à hauteur d'environ 63 000 €, la Région à hauteur de 55 000€ et Saint-Brieuc Armor Agglomération à hauteur de 39 500 €. Ces chiffres seront ajustés lors du vote du BP.**



### III - La section d'investissement

Envoyé en préfecture le 25/03/2021

Reçu en préfecture le 02/04/2021

Affiché le

ID : 022-200041648-20210322-2021\_I\_001-DE

#### a) Dépenses

Les principales dépenses d'investissement concernent cette année la fin des études préalables à la construction du 4<sup>ème</sup> quai commerce dans l'avant port.

Une autorisation de programme a été votée dans le cadre des études liées au 4<sup>ème</sup> quai pour un montant de 1 200 000€. Le phasage des crédits de paiement doivent être réajustés en fonction de l'avancement réel des études et du surcoût entraîné par un besoin en études complémentaires.

Le nouveau phasage se décompose comme suit :

Opération	Autorisation De programme
Études de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'avant-port de Saint-Brieuc / Le Légué (4ème quai et terre-plein)	1 200 000 €

crédits de paiement (proposition de vote au BP 2021)									
2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
164 976 €	125 207 €	110 593 €	36 111 €	103 196 €	198 571 €	208 656 €	64 011 €	94 339 €	94 339 €

Pour réaliser les travaux, une nouvelle autorisation de programme a été votée en 2020. Le programme des travaux est estimé à 12.000.000€ HT (pour la phase 1) hors option (360 000€) et hors mesures compensatoires (estimé à 10 % soit 1 000 000 €). Soit un montant global d'autorisation de programme d'environ 15 000 000€ TTC tenant compte de la TVA et des éventuels avenants ou révisions de prix.

L'autorisation de programme a été votée pour les travaux pour un montant de 15.000.000€. Le phasage et les crédits de paiement sont prévus sur les exercices 2020, 2021, 2022 et 2023.

Opération	Autorisation De programme	crédits de paiement			
		2020	2021	2022	2023
Travaux d'aménagement de l'avant-port de Saint-Brieuc / Le Légué (4ème quai et terre-plein)	15 000 000 €	177 900 €	272 100 €	500 000 €	14 050 000 €
<b>Participation membres – Inscription au PPI</b>					
Région Bretagne	5 250 000 €	62 265 €	95 235 €	175 000 €	4 917 500 €
Département Côtes d'Armor	6 000 000 €	71 160 €	108 840 €	200 000 €	5 620 000 €
St Brieuc Agglomération	3 750 000 €	44 475 €	68 025 €	125 000 €	3 512 500 €

Le commencement des travaux n'ayant pas eu lieu en 2020 comme prévu, il est possible d'allonger l'autorisation de programme, par exemple jusqu'en 2026 et c'est ce que nous vous proposons de faire pour tenir compte du décalage dans le temps du projet :

Opération	Autorisation De programme	crédits de paiement						
		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Travaux d'aménagement de l'avant-port de Saint-Brieuc / Le Légué (4ème quai et terre-plein)	15 000 000 €	177 900 €	272 100 €	500 000 €	3 512 500 €	3 512 500 €	3 512 500 €	3 512 500 €
<b>Participation membres – Inscription au PPI</b>								
Région Bretagne	5 250 000 €	62 265 €	95 235 €	175 000 €	1 229 375 €	1 229 375 €	1 229 375 €	1 229 375 €
Département Côtes d'Armor	6 000 000 €	71 160 €	108 840 €	200 000 €	1 405 000 €	1 405 000 €	1 405 000 €	1 405 000 €
St Brieuc Agglomération	3 750 000 €	44 475 €	68 025 €	125 000 €	878 125 €	878 125 €	878 125 €	878 125 €

sur les trois ans restant à courir du contrat. Une clause de revoyure également prévue, elle devrait être adoptée en 2021. Cela permettra de venir et les subventions à verser. Une Autorisation de programme sera

## **b) Recettes**

En termes de recettes d'investissement, la section s'équilibre avec les subventions des membres selon la répartition statutaire : du Département à hauteur de 40%, de la Région à hauteur de 35 % et de Saint-Brieuc Agglomération à hauteur de 25 %.

**Compte tenu du montant d'excédent d'investissement reporté de 2020 (environ 630.000€), il est proposé de ne pas solliciter les membres du Syndicat mixte pour la section d'investissement en 2021. Ces chiffres seront ajustés lors du vote du BP.**

Mis à part le report d'exécution de 2020, il n'y aura pas d'autres recettes.

Il est important de noter que toutes les dépenses sont couvertes en recettes par le report d'exécution, il n'y a pas d'emprunt en cours.

## **IV - Nature de la dette**

Le syndicat mixte n'a pas d'emprunt en cours.